

## Rejet du budget 2022 par le Sénat

Le mardi 23 novembre 2021, le Sénat a rejeté la première partie du projet de loi de finances (PLF) pour 2022, qui porte sur les recettes, entraînant le rejet en bloc du dernier budget de ce quinquennat. Ce vote a donc privé la Haute Assemblée de l'examen en séance publique de la deuxième partie, qui porte sur les dépenses. Cette année, à la suite de la décision du groupe LR, les Sénateurs n'ont pas eu l'opportunité de se prononcer sur les dépenses publiques.

Le Groupe Les Indépendants a voté en faveur de l'article d'équilibre et de la première partie de ce budget. Ce vote s'explique essentiellement par deux raisons :

- d'une part, permettre au Sénat d'examiner le budget jusqu'à son terme, en discutant les recettes ET les dépenses ;
- d'autre part, affirmer la cohérence du Sénat, qui a amendé et adopté tous les articles de la première partie, et qui la refuse dans son ensemble.

En rejetant ainsi la première partie du budget, le Sénat a souhaité s'opposer au Gouvernement ; en réalité, il s'est opposé à lui-même car il s'est privé de son pouvoir d'examen.

Cette décision est d'autant plus regrettable que le budget comportait d'importantes avancées dans la partie recettes, avec notamment :

- La revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu pour suivre l'inflation ;
- L'augmentation du crédit d'impôt pour la formation des indépendants ;
- Le bouclier tarifaire pour les prix de l'énergie ;
- Le maintien de la dotation générale de fonctionnement (DGF) au bénéfice des collectivités ;
- La compensation pour les collectivités des pertes de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) ;
- La défiscalisation des pourboires pour les employés de la restauration-hôtellerie.

J'avais également, au nom de mon Groupe, fait adopter des amendements importants au cours de la première partie :

- Création d'un contrat d'emprunteur « inclusif », afin de faciliter l'accès des malades chroniques au crédit et de lutter contre les discriminations à raison de la santé ;
- Sécurisation, au plan fiscal, des exploitations agricoles, et notamment viticoles, afin de renforcer leur situation financière après une année difficile marquée par l'épisode de gel ;
- Adoption d'un taux de TVA réduit pour les réseaux de froid et pour le bois de chauffage, afin d'accélérer la transition écologique.

J'aurais souhaité contribuer à l'examen de la deuxième partie, afin notamment de sécuriser la hausse des budgets régaliens, telle que prévue par le texte initial, et de voter les politiques de soutien aux particuliers et aux entreprises.